

15 av. St Foy - Neuilly-s. Seine

Le 26 juillet 1938

Cher Monsieur,

Après avoir soutenu ma thèse de baccalauréat en Théologie le 18 juillet dernier, j'ai eu le plaisir de vous en adresser un exemplaire. Veuillez, je vous prie, le recevoir comme un témoignage de ma gratitude pour tout ce que m'a apporté ce court semestre passé à Bâle.

J'ai eu le privilège de voir cette thèse reçue avec la mention "grande satisfaction" : Monsieur Recerf, président du jury de soutenance estime que mon travail expose les grandes lignes de la doctrine réformée de l'Eglise en substance comme il l'a formulée et présentée Calvin ; il ne m'a fait qu'une seule critique concernant quelque partie : à propos de l'élection, je n'ai pas mis sous les expressions de "volonté préceptive" et de "volonté descriptive" exactement ce qu'entendait Calvin par là. Monsieur Jundt a regretté que j'aie été amené à renoncer à mon propre principe, qui était non seulement d'exposer l'enseignement de Calvin, mais encore de l'affirmer en le soumettant au jugement de l'Ecriture : cela m'aurait entraîné bien au delà de la limite d'une thèse de baccalauréat en théologie.

Si ma thèse a pris la forme qu'elle a maintenant, c'est par une grande part à vous que je le dois, et je vous en suis très reconnaissant :

d'ailleurs, de dispensation de la Parole, et de
commémoration du S^c Esprit qu'en et par Jésus-
Christ.

Vous remerciant encore de tout l'aide que vous
m'avez apporté, dans la préparation à ces écrits.
Bien que j'en demande à Dieu que de rendre fi-
dèle, je vous prie, cher Monsieur, de m'envoyer à
mon retour de nouveau, et de recevoir mes
meilleures salutations.

J. Laguerre

P.S. La venue de deux étudiants parisiens
à Bâle pour le prochain semestre d'hiver semble
extrêmement compromise. Des deux dont j'avais
pu vous parler au mois de mai dernier, l'un
- Solo - est obligé de rester à Paris pour raison
de famille - ; et l'autre n'a obtenu de la
Faculté de Paris l'autorisation d'aller à Bâle
que par voie d'échange (Nicolas). Nicolas est
boursier (nourriture et logement - plus droits
universitaires) et le montant de sa bourse
ne peut, paraît-il, être affecté à un séjour
effectif ailleurs qu'à Paris : il ne peut
donc pas profiter des avantages si aimable-
ment offerts aux étudiants français par
l'Allemagne, et particulièrement par
à Strasbourg. D'autre part, aucun
étudiant de Bâle ne s'est présenté pour un
échange.

Peut-être un autre moyen pourrait-il être
trouvé ! Nicolas a l'intention de vous écrire à
ce sujet - et peut-être l'a-t-il déjà fait. Peut-
être encore un autre procédé pourrait-il résulter :

des lettres personnelles adressés par Nicolas
à quelques étudiants qui lui seraient indis-
posés nominativement par le président de la
"Fachschaft", en déciderait-il un à venir à
Paris en échange! - Avant la fin des de-
manches que Nicolas va sans doute tenter -